

Date de l'arrêté : 04/07/2024	République Française Département : CANTAL Arrondissement : Aurillac LADINHAC - Commune
Objet : Arrêté portant permis de stationnement (travaux)	

ARRÊTÉ
N° AR_042_2024

portant Arrêté portant permis de stationnement (travaux)

Le maire de la commune de Ladinhac,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de la Sarl Daulhac Père et Fils en date du 2 juillet 2024 qui souhaite effectuer des travaux de ravalement de façade et l'installation d'un échafaudage en occupant temporairement le domaine public sur une portion de la VC Le Pouget VC n°8 au 11 Le Pouget,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : A compter du 8 juillet et ce pendant la durée des travaux, la Sarl Daulhac Père et Fils est autorisé à procéder à l'installation d'un échafaudage sur une portion de la VC Le Pouget VC n°8 au 11 Le Pouget.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Empiètement sur chaussée
- Stationnement interdit pour les véhicules légers et les poids lourds

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise réalisant les travaux.

Article 4 : La Sarl Daulhac Père et Fils occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Ladinhac.

Article 6 : Monsieur le Maire de la Commune de Ladinhac, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Montsalvy et le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de

AR_042_2024

Clermont-Ferrand - 6 cours Sablon - 63 000 CLERMONT-FERRAND ou par voie électronique sur le site internet : www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Clément ROUET

Maire de Ladinhac



Fait à LADINHAC, le 04 juillet 2024

